

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 11 février 2026

DEL_20260211_02

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

24

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Hervé MORICE (arrivé à 19h34) – Sébastien WAIRY – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS (arrivée à 18h39) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA – Thierno DIALLO – David PELON – Françoise HAFFRAY – Cécile NICOLAS

**Rapport
d'Orientations
Budgétaires 2026
(ROB)**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son pouvoir à Jean-Pierre LE CROM (arrivé à 19h34)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Benoit PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
12 février 2026

Absents : Brieg PICAULT – Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHÉC – Alain DESMARS

Et que la convocation avait été faite le
4 février 2026

Marjorie GARCIA a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Exposé,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 et selon l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le débat s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), le contenu exact du ROB est précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est à noter que désormais, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB sera transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais fera aussi l'objet d'une publication.

Le Conseil Municipal du 11 Février 2026 a pris connaissance des documents portant à la fois sur les exercices écoulés et sur les perspectives 2026.

Pour information, le Budget Primitif 2026 du budget principal de la Ville sera voté le 4 mars prochain.